

de ce genre, lui et son gouvernement devraient alors être préparés à subventionner sans cesse l'industrie implantée dans des régions non propices.

Ce qui me déçoit, c'est que, dans tous ces renseignements concernant les régions désignées, le ministre a laissé de côté ce qui, à mon sens, est le point le plus vital. L'industrie peut-elle prospérer et se suffire à elle-même? Ce sont là des programmes excellents auxquels personne ne s'opposera en principe. Je suis sûr que chaque député veut faire quelque chose au sujet du chômage chronique mais nous devons veiller, dans nos efforts pour y remédier, à ne pas mettre l'industrie dans une position où elle ne pourrait soutenir la concurrence, en sorte qu'à la longue, notre pays ne pourra progresser et prospérer dans toutes les régions.

Afin que toutes les régions du pays soient prospères, nous devons asseoir notre position sur le plan de la concurrence et de la production. Évitions de paralyser l'industrie. Veillons à ce que ce projet de loi, même avec les meilleures intentions, ne crée pas un monstre qu'il faudra sans cesse subventionner, sous peine de ralentir la productivité et, à la longue, d'abaisser notre niveau de vie.

Lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi faisant suite à cette résolution, nous devrons l'étudier en tenant compte des problèmes de longue portée et nous demander s'il tendra à accroître la productivité et à hausser le niveau de vie au Canada. Il nous faudra voir si ce projet de loi entre dans le cadre d'un projet national ou si ce n'est qu'un os jeté à ceux qui aboient le plus fort dans certaines régions. Il nous faudra voir s'il est entaché d'esprit politique ou s'il s'inspire d'un projet réfléchi. Il nous faudra voir s'il peut aider vraiment les municipalités ou s'il créera des difficultés à celles qui deviennent régions désignées. N'oublions pas qu'en forçant des industries à s'établir dans ces régions, on pourrait causer aux municipalités une multitude de difficultés inimaginables, à cause de la demande accrue de services. En l'occurrence, au lieu d'aider les municipalités ou les régions, nous pourrions fort bien les détruire en les obligeant à majorer le taux de leur impôt afin de fournir des services qui n'étaient pas requis auparavant et ne le seront peut-être pas à l'avenir, sauf en prévision d'une expansion qui n'aura peut-être jamais lieu. Nous ne leur aurons donc donné

qu'un palliatif plutôt que de leur fournir une solution permanente à l'égard de ce genre de problème.

On a publié récemment d'excellents rapports à ce sujet. J'ai eu l'occasion de lire le rapport préparé par l'Office de recherches financières des provinces atlantiques, sous la direction du professeur T. Wilson, de l'Université de Glasgow, au sujet des provinces Maritimes. J'ai été fortement impressionné par le point de vue exprimé dans le rapport à ce sujet, et plus particulièrement par l'argument en faveur de la désignation régionale plutôt que locale accompagnée de l'établissement de petites usines un peu partout dans les petits centres.

Le rapport prétend que c'est là la pire chose que l'on puisse faire. Il fait remarquer que la désignation devrait être faite sur une base régionale afin que les gens de même extraction et possédant une attitude historique commune puissent occuper des emplois dans la région centrale, sans être obligés de s'éloigner de leurs familles. C'est sûrement le moyen d'améliorer et d'augmenter le rendement et les normes dans les régions où le niveau de l'emploi est élevé.

A cet égard, je suis certain que mes collègues entreront un peu plus dans les détails et nous parleront de régions particulières. Nous avons tous hâte de voir le projet de loi pour savoir s'il comprend des choses qui aideront véritablement le Canada ou s'il s'agit simplement de mots creux.

• (4.50 p.m.)

M. Leboe: Monsieur le président, j'aimerais déclarer nettement, pour commencer, que je ne suis guère impressionné par la mesure législative que nous annonce cette résolution. Si jamais nous avons fait un faux pas, le voici, car même un novice, après un simple coup d'œil sur la mesure, peut voir que nous n'avons pas de suite dans les idées et que cela n'est pas l'élaboration d'une politique. Nous ne faisons rien de vraiment constructif.

Le ministre a piqué ma curiosité en déclarant que ces octrois pourraient se rapporter à des éléments de passifs aux fins de l'impôt sur le revenu. Quand le ministre répondra, j'aimerais qu'il nous dise pourquoi nous voulons aider financièrement ceux qui paient l'impôt sur le revenu. Cela ne me paraît pas logique. Pourquoi accorder des octrois à quelqu'un qui doit payer l'impôt sur le revenu? Celui qui paie beaucoup d'impôt n'a sûrement pas besoin de subvention. Les gens ont leurs propres méthodes quand il s'agit de chercher où s'établir pour faire de bonnes affaires.